

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation : 21/06/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 18

Votants : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Bruno DURAND, Guy GALTIER, Francis GIBERT, Christian PASCON, Alain RAYNALDY, Serge ROMIEU, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, André JAFFUEL, Didier MATHIEU, Gilles PASCAL, Eric ROUX

Absents : Patrice MONTEIL

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_2022_048 - Objet : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) EN FAVEUR D'UN HABITAT DURABLE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

Le Président rappelle à l'assemblée,

Le partenariat 2018-2021 :

La Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE aidait à hauteur de 250 € pour les personnes aux revenus modestes et 500 € pour les personnes aux revenus très modestes, montants identique à ceux attribués par le Département.

Le contrat portait sur la lutte contre la précarité énergétique, le public ciblé était les propriétaires.

Le partenariat 2022-2025 :

En plus de la lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite intégrer 2 champs d'intervention supplémentaires :

- La lutte contre l'habitat indigne
- L'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne.

Cette fois, ce sont les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui sont ciblés, notamment dans les bourgs-centres.

Les objectifs sont les suivants:

Pour les propriétaires occupants :

- Rénovation thermique
- Lutte contre l'habitat indigne
- Autonomie de la personne.

Pour les propriétaires bailleurs :

- Rénovation thermique
- Lutte contre l'habitat indigne

Pour 2022, le repérage sera effectué sur la commune de Grandrieu avec l'implication indispensable de la Communauté de Communes RANDON-MARGRRIDE et de la commune.

Il est proposé d'effectuer le financement de ce programme de la manière suivante :

Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE	Energie		Habitat indigne		Autonomie
	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants
	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Enveloppe de 3 000 €/ an					

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE le financement de ce programme selon les modalités ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

